



Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

doc n° 2197 B.6

Recensement de la population 1982

Description de la bande

de données communales

E R R A T U M

En page 2 de la description de la bande de donnée communale une erreur s'est glissée dans le DSNAME, il faut lire :

DSNAME : S50A.A1~~000~~821.AD~~0NC0M~~

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
D I R E C T I O N G E N E R A L E

RECENSEMENT DE LA POPULATION 1982

DESCRIPTION DE LA BANDE
DE DONNEES COMMUNALES

Le présent fascicule décrit la bande "Données Communales 1982" établie à partir des résultats du recensement de 1982 et des recensements antérieurs.

La bande "Données Communales de 1982" comprend un enregistrement par Commune en vie à la date du Recensement dans le cas général (exception : 20 arrondissements pour Paris).

Lorsque deux communes ont été associées avant le 4 mars 1982 ou lorsqu'une Commune a été rattachée à une autre (fusion) seul figure un enregistrement pour la commune résultante.

Chaque enregistrement communal se compose de 2 parties :

- les constantes géographiques qui définissent l'appartenance de la Commune aux différents types d'échelons géographiques (emboîtés ou non emboîtés).

Ces constantes sont regroupées sous différentes rubriques :

- . définition de la commune
- . caractéristiques particulières pour le dépouillement du RP
- . informations sur l'unité urbaine
- . informations sur la Z.P.I.U..

- les données statistiques qui comprennent :

- . les données issues du RP 82
- . un rappel de données issues des RP de 1936-1954-1962-1968-1975.
- . les données d'état civil des périodes intercensitaires (depuis 1954)
- . des données diverses : la superficie.

La bande communale rassemble ainsi des informations tirées de différentes sources :

- . le code officiel géographique
- . la bande "données communales de 1975"
- . la bande de données du recensement de 1982
- . l'état civil des années 1975 à 1982
- . les autres fichiers complémentaires.

Tous les fichiers utilisés ont été remis à jour à la date du recensement de 1982 et utilisent le découpage communal en vigueur en 1982 (à la date du recensement).

Le présent fascicule fournit :

- I. Le dessin du fichier BDCOM 82
- II. Les modifications par rapport à la BDCOM 75
- III. La description détaillée des données de la BDCOM 82

Caractéristiques du Fichier

Bande magnétique = Standard IBM

DSNAME S 50 A1000821.A DON LOM

DCB = (RECFM = FB, LRECL = 610, BLKSIZE = 6 100)

Densité = 1 600 BPI ou 6 250 BPI

Prix de vente : 5 000 F TTC Franco de Port

Les commandes doivent être passées par écrit avec accord sur

le prix indiqué ci-dessus à l'observatoire Economique le plus proche.

La facturation intervient après la livraison du fichier.
Toute réclamation n'est recevable que dans un délai de 2 mois à
compter de la date de livraison du fichier.

I - Dessin du fichier BDCOM 82

Les tableaux ci-après indiquent le dessin de chaque enregistrement de la bande "Données Communales 1982". Pour chaque code sont précisés le nom de code et l'emplacement.

DESSIN DU FICHER BDCOM 82

NOM DE CODE	INTITULE EN CLAIR	POSITION
<u>DEFINITION DE LA COMMUNE</u>		
R	REGION	0001
D	DEPARTEMENT	0003
AR	ARRONDISSEMENT	0005
CT	CANTON	0006
C	COMMUNE	0008
TNCC	TYPE DE NOM EN CLAIR (ARTICLE PRECEDANT LE NOM DE LA COMMUNE)	0011
NCC	NOM EN CLAIR ENTIER	0012
NCA	NUMERO D'ORDRE ALPHABETIQUE	0065
MODC	MODIFICATION COMMUNALE DE 1975 A 1982	0068
TCD 82	TRANCHE DE COMMUNE DETAILLEE EN 1982	0069
TCD 75	TRANCHE DE COMMUNE DETAILLEE EN 1975	0071
<u>CARACTERISTIQUES PARTICULIERES POUR LE DEPOUILLEMENT DU RP</u>		
CHLT	CHIFFREMENT DU LIEU DE TRAVAIL	0073
DQ	DECOUPAGE EN QUARTIERS	0074
DIL	DECOUPAGE EN ILOTS	0075
RAG	ZONE NON UTILISEE	0076
AVN	APPARTENANCE A UNE VILLE NOUVELLE	0079
VN	INDICATEUR DE VILLE NOUVELLE	0080
ACTR	APPARTENANCE A UN CANTON ENTIEREMENT RURAL	0081
AEF	APPARTENANCE A L'ENQUETE FAMILLE	0082

NOM DE CODE	INTITULE EN CLAIR	POSITION
<u>INFORMATIONS SUR L'UNITE URBAINE (CODES)</u>		
AU	APPARTENANCE A UNE UNITE URBAINE	0083
TU 82	TRANCHE D'UNITE URBAINE EN 1982	0084
U 82	NUMERO UNITE URBAINE EN 1982 (A L'INTERIEUR DE LA TRANCHE)	0085
TU 75	TRANCHE D'UNITE URBAINE EN 1975	0087
U 75	NUMERO UNITE URBAINE EN 1975 (A L'INTERIEUR DE LA TRANCHE)	0088
TUR 82	TRANCHE D'UNITE URBAINE OU DE COMMUNE RURALE DETAILLEE EN 1982	0090
TUR 75	TRANCHE D'UNITE URBAINE OU DE COMMUNE RURALE DETAILLEE EN 1975	0092
AP	NUMERO D'AGGLOMERATION PROVISOIRE	0094
DU	DEPARTEMENT DE L'AGGLOMERATION	0097
IRPA	IDENTIFICATION D'AGGLOMERATION INTER-REGIONALE	0099
VISO	VILLE ISOLEE	0100
<u>INFORMATIONS SUR LA Z.P.I.U.</u>		
AZPIU	APPARTENANCE A UNE Z.P.I.U.	0101
ZPIU 82	NUMERO DE Z.P.I.U. EN 1982	0102
ZPIU 75	NUMERO DE Z.P.I.U. EN 1975	0106
TZPIU 82	TRANCHE DE Z.P.I.U. EN 1982	0109
TZPIU 75	TRANCHE DE Z.P.I.U. EN 1975	0110
ZP	NUMERO PROVISOIRE DE Z.P.I.U.	0111
IDZ	IDENTIFICATEUR DE Z.P.I.U. INTER-DEPARTEMENTALE	0114
IRPZ	IDENTIFICATEUR DE Z.P.I.U. INTER-REGIONALE	0115
CLD	CHEF LIEU DE DEPARTEMENT	0116
AGV	VILLE CENTRE D'UNE AGGLOMERATION	0117
BLANC	ZONE A BLANC	0121
PZPIU	POPULATION DE LA Z.P.I.U.	125
<u>INFORMATIONS SUR L'UNITE URBAINE (QUANTITES)</u>		
PAC	POPULATION DE LA PLUS GROSSE AGGLOMERATION	133
PU	POPULATION DE L'UNITE URBAINE	141

NOM DE CODE	INTITULE EN CLAIR	POSITION
<u>DONNEES DE POPULATION</u>		
RP 82		
<u>INFORMATIONS GENERALES :</u>		
4 PSDC 82	POPULATION SANS DOUBLE COMPTE	149
5 PT 82	POPULATION LEGALE TOTALE	156
x 6 Q 82	POPULATION MUNICIPALE TOTALE	163
7 R 82	POPULATION AGGLOMEREES AU CHEF LIEU	170
8 S 82	POPULATION EPARSE	177
9 Y 82	POPULATION COMPTEE A PART TOTALE	184
<u>INFORMATIONS DETAILLEES :</u>		
10 A 82	NOMBRE D'IMMEUBLES	191
x 11 B 82	NOMBRE DE RESIDENCE PRINCIPALES	198
x 12 C 82	NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS	205
x 13 D 82	NOMBRES DE RESIDENCES SECONDAIRES	212
14 E 82	NOMBRES DE BULLETINS N° 2 (LISTE A)	219
15 F 82	NOMBRES DE BULLETINS N° 2 SUPPRIMES	226
16 G 82	NOMBRE DE BULLETINS N° 2 AJOUTES	233
17 G 182	NOMBRE DE BULLETINS N° 2 NON REINTEGRES :	
	PERSONNES EN DEPLACEMENT	240
18 H 82	NOMBRE DE BULLETINS N° 2 BIS B REINTEGRES	247
19 H 182	NOMBRE DE BULLETINS N° 2 BIS B NON REINTEGRES	254
x 20 I 82	POPULATION DES RESIDENCES PRINCIPALES	261
<u>HABITATIONS MOBILES :</u>		
21 J 82	NOMBRE D'HABITATIONS	268
22 K 82	NOMBRE DE BULLETINS N° 2 (ET N° 2 M)	275
<u>MENAGES COLLECTIFS :</u>		
x 23 L 82	NOMBRE DE MENAGES	282
24 M 82	NOMBRE DE BULLETINS N° 2	289
25 N 82	NOMBRE DE BULLETINS N° 2 RECUS :	
	PERSONNES DE PASSAGE	296
26 O 82	NOMBRE TOTAL DE BULLETINS N° 2 RECUS	303
27 P 82	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS D'HABITATION	310

NOM DE CODE	INTITULE EN CLAIR	POSITION
	<u>POPULATION COMPTEE A PART :</u>	
28	T 82 NOMBRE D'ETABLISSEMENTS	317
29	U 82 NOMBRE DE BULLETINS N° 2 TER RECUEILLIS	324
30	V 82 NOMBRE DE BULLETINS N° 2 BIS RECUEILLIS	331
31	W 82 NOMBRE DE VOLETS B EXPEDIES	338
32	X 82 NOMBRE DE VOLETS B RECLASSES	345
33	SDF 82 PERSONNES SANS DOMICILE FIXE	352
	RP 75	
	<u>INFORMATIONS GENERALES</u>	
34	PSDC 75 POPULATION SANS DOUBLE COMPTE	359
35	PT 75 POPULATION LEGALE TOTALE	366
x36	Q 75 POPULATION MINICIPALE TOTALE	373
	<u>INFORMATIONS DETAILLEES :</u>	
37	B 75 NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES	380
38	C 75 NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS	387
39	D 75 NOMBRE DE RESIDENCES SECONDAIRES	394
x40	I 75 POPULATION DES RESIDENCES PRINCIPALES	401
	RP 68	
	<u>INFORMATIONS DETAILLEES :</u>	
41	PSDC 68 POPULATION SANS DOUBLE COMPTE	408
42	PT 68 POPULATION LEGALE TOTALE	415
x43	Q 68 POPULATION MINICIPALE TOTALE	422
	<u>INFORMATIONS DETAILLEES :</u>	
x46	B 68 NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES	429
05	C 68 NOMBRE DE LOGEMENTS VACANTS	436
06	D 68 NOMBRE DE RESIDENCES SECONDAIRES	443
x47	I 68 POPULATION DES RESIDENCES PRINCIPALES	450

NOM DE CODE	INTITULE EN CLAIR	POSITION
	RP 62	
48	PSDC 62	POPULATION SANS DOUBLE COMPTE 457
49	PT62D62	POPULATION LEGALE 1962 (DEFINITION 62) 464
	RP 54	
50	PT62D54	POPULATION LEGALE 1962 (DEFINITION 54) 471
51	Q62D62	POPULATION MUNICIPALE 1962 (DEFINITION 62) 478
52	Q62D54	POPULATION MINICIPALE 1962 (DEFINITION 54) 485
53	B 62	NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES 492
54	I 62	POPULATION DES RESIDENCES PRINCIPALES 499
55	PT 54	POPULATION LEGALE 506
56	Q 54	POPULATION MUNICIPALE 513
	RP 36	
57	PT 36	POPULATION LEGALE 520
<u>DONNEES ETAT-CIVIL</u>		
58	NAIS 82	NAISSANCES 1975 A 1982 527
59	DECE 82	DECES DE 1975 A 1982 534
60	NAIS 75	NAISSANCES 1968 A 1975 541
61	DECE 75	DECES DE 1968 A 1975 548
62	NAIS 68	NAISSANCES 1962 A 1968 555
63	DECE 68	DECES DE 1962 A 1968 562
64	NAIS 62	NAISSANCES 1954 A 1962 569
65	DECE 62	DECES DE 1954 A 1962 576

NOM DE CODE	INTITULE EN CLAIR	POSITION
<u>DONNEES DE SUPERFICIE</u>		
66 SU	SUPERFICIE EN 1982	583
67 QT 1	ZONE NON UTILISEE	590
68 QT 2	ZONE NON UTILISEE	597
69 QT 3	ZONE NON UTILISEE	604

II - MODIFICATIONS PAR RAPPORT A LA BDCOM 75.

1) Suppressions de codes :

Nom de code	Intitulé en clair
Z1	Zone cardinale de l'agglomération de Paris
Z2	Zone concentrique de l'agglomération de Paris
NØNIV	Nombre de chiffres du numéro ZDP
ZDP	Zone de dépouillement particulier
TUD	Tranche d'unité urbaine détaillée (75)
TUR1	Tranche d'UU ou de C.R. n° 1 (75)
TUR2	Tranche d'UU ou de C.R. n° 2 (75)
TCU	Tranche de commune urbaine
TCR	Tranche de commune rurale
TIMP	Tranche d'importance
ARGTRI	Argument de tri du fichier codifié
CR	Identification de communes rurales
PA	Population de l'agglomération
PVPM	Pourcentage de variation de population municipale
QPALM	Quartiers de Paris, arrondissements de Lyon et Marseille
APCLM	Arrondissements de Paris, communes de Lyon et Marseille
TUU68	Unité urbaine 68
TCU68	Tranche de commune urbaine 68
TCR68	Tranche de commune rurale 68
ZPIU68	Zone de peuplement industriel ou urbain 68
TZPIU68	Tranche de ZPIU68
SEC68	Secteurs 68 de l'agglomération de Paris
DIQ68	Découpage en quartiers-flots 68
CC62	Catégorie de commune 62
G	Desserte en gaz

Certains des codes peuvent être obtenus à partir des codes TUR et TCD

TUD : code TUR pour AU = 1
 TIMP : 2ème chiffre de TUR pour AU = 0
 1er chiffre de TUR
 ou } pour AU = 1
 code TU

TCR : 2ème chiffre de TUR pour AU = 0

TCU : 1er chiffre de TCD pour AU = 1

2) Modifications de codes :

Nom de code	Intitulé en clair	Nature de la modification
D	Département	Il y a changement pour la Corse : au lieu du département 20 - Corse on a désormais 2A - Corse-du-Sud 2B - Haute-Corse
AR	Arrondissement	Ces codes sont simplifiés (Lyon et Marseille sont considérés comme des communes et on ne garde que les 20 arrondissements de Paris). On ajuste les identifiants (départements-communes) pour avoir les mêmes identifiants que dans le Code Officiel Géographique
CT	Canton	pour les communes découpées en cantons, ce code prend la valeur correspondant au canton non précisé
MØDC	Modification communale de 75 à 82	On introduit une modalité supplémentaire pour les communes rétablies (modalité n° 5)
DIL	Découpage en flots	on ne garde que 2 modalités indiquant s'il y a lieu ou non de faire des statistiques de lieu de résidence à l'ilot
TUR75	Tranches d'UU ou de commune rurales détaillée en 1975 et en 1982	Les modalités de ces codes sont créées à partir de celles des codes TIMP. TUD de la BDCØM75
TUR82		

3) Modifications des données de population (issues des recensements) :

3-1) RP antérieurs à 75.

- pour les RP 36, 54, 62 seuls les noms de codes sont modifiés de manière à uniformiser les appellations.
- RP 68
les données Y68, W68, GL68, D68 de la BDCØM75 sont supprimées car elles ne servaient qu'à calculer d'autres données du RP 68.

3-2) RP 75 et RP 82.

- les données relatives au RP 75 de la BDCØM 75 se retrouvent pour le RP 82 dans la BDCØM 82, exceptée la distinction, faite en 75, concernant les bulletins n° 2 bis B non réintégrés (donnée H175).

En effet, la population légale totale (PT82), la population municipale totale (Q 82). La population agglomérée au che-lieu (R82) et la population éparse (S82) sont données y compris les bulletins n° 2 bis B non réintégrés.

- D'autre part, parmi les données issues du RP 82, on rajoute les données Ø 82 (nombre total de bulletins n° 2 reçus) et P82 (nombre total de logements d'habitation)
- Dans la BDCØM 82, on ne conserve, des données du RP 75, que les données suivantes :

PSDC75 (PC75 dans la BDCØM75)
PT75 (ØYD75 dans la BDCØM75)
Q75 (ØD75 dans la BDCØM 75)
B75 (B75 dans la BDCØM
C75 (C75 dans la BDCØM 75)
D75 (D75 dans la BDCØM 75)
I75 (I75 + H175 dans la BDCØM75).

III - Description détaillée des données de la BDCOM 82 -

1 - CODES - MODALITES POSSIBLES ET MODES DE CALCUL DES
DIFFERENTS CODES

ACTR	APPARTENANCE A UN CANTON TOTALEMENT RURAL	ACTR
------	---	------

Ce code permet de savoir si une commune appartient ou non à un canton totalement rural.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Canton non entièrement rural
1	Canton entièrement rural

Observation : Un canton est entièrement rural si toutes les communes de ce canton sont rurales, y compris les fractions de communes qui pourraient en faire partie.

AEF	APPARTENANCE AU CHAMP DE L'ENQUETE FAMILLE	AEF
-----	--	-----

Une enquête-famille, jumelée au recensement a lieu en 1982. Elle est réalisée à partir d'un sondage aréolaire (par zones) : une commune peut donc appartenir en totalité ou en partie au champ de l'enquête-famille, ou encore être hors-champ.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Commune en dehors du champ de l'enquête-famille
1	Commune en totalité dans le champ de l'enquête-famille
2	Commune en partie dans le champ de l'enquête-famille

AGV	VILLE CENTRE D'UNE AGGLOMERATION	AGV
-----	----------------------------------	-----

Le code sur 4 caractères permet de savoir quelles sont les villes centre d'une agglomération - Celles-ci doivent avoir au moins 50 000 habitants et appartenir à des unités urbaines d'au moins 50 000 habitants.

Signification des postes

modalité	Désignation
<u>3 premiers caractères</u>	
001 à 112	identifiant de l'unité urbaine (numérotation alphabétique)
<u>4ème caractère</u>	identifie chaque commune d'au moins 50 000 habitants dans l'unité urbaine
0	ville isolée
1 à 8	Communes de 50 000 habitants ou plus classées par ordre d'importance, décroissante à l'intérieur d'une agglomération donnée.
9	autres communes
9999	sans objet

AP	AGGLOMERATION PROVISOIRE	AP
----	--------------------------	----

Le code AP est une numérotation provisoire établie pour les agglomérations de 1982.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
000	Sans objet (communes rurales et villes isolées)
100 à 199	Agglomérations intradépartementales numérotées à l'intérieur du département
200 à 299	Agglomérations interdépartementales.

Observation : Les agglomérations internationales sont classées comme interdépartementales ou intradépartementales suivant suivant qu'elles s'étendent sur plusieurs ou un seul département.

AU	APPARTENANCE A UNE UNITE URBAINE	AU
----	----------------------------------	----

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec TU 82
0	Commune rurale	0
1	commune urbaine	≠ 0

Observation : Le code AU ne fournit pas davantage d'information que le code TU82.

AVN	APPARTENANCE A UNE VILLE NOUVELLE	AVN
-----	-----------------------------------	-----

9 villes nouvelles ont été créées en France depuis 1968 : ces "villes" s'étendent sur le territoire de plusieurs communes et celles-ci peuvent appartenir en totalité ou en partie à une ville nouvelle.

Signification des postes

N° de code	Désignation
0	Commune n'appartenant pas à une ville nouvelle
1	Commune appartenant en totalité à une ville nouvelle
2	Commune appartenant en partie à une ville nouvelle

AZPIU	APPARTENANCE A UNE Z.P.I.U.	AZPIU
-------	-----------------------------	-------

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec TZPIU 82
0	Commune hors ZPIU	0
1	Commune appartenant à une ZPIU	≠ 0

C	COMMUNE	C
---	---------	---

Ce code à 3 caractères est le code "commune" du code officiel géographique.

Cependant, pour le dépouillement statistique des bulletins du recensement on considère que Paris est constitué de 20 "communes" qui sont ses 20 arrondissements. (Lyon et Marseille constituent des communes ordinaires).

La bande communale comporte donc 20 enregistrements correspondants aux 20 arrondissements de Paris. Ces 20 enregistrements ont les mêmes identifiants que dans le code officiel géographique.

D	C	
75	101	Paris 1er arrondissement
	102	Paris 2ème arrondissement
	.	
	.	
	120	Paris 20 ème arrondissement
Code INSEE (code officiel géographique)		autres communes

CHLT	CHIFFREMENT DU LIEU DE TRAVAIL	CHLT
------	--------------------------------	------

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	pas de localisation infra-communale du lieu de travail
1	localisation au quartier du lieu de travail
2	localisation à l'îlot du lieu de travail

CLD	CHEF LIEU DE DEPARTEMENT	CLD
-----	--------------------------	-----

Code à 1 caractère

modalité	Désignation
0	sans objet
1	chef-lieu de département
2	chef-lieu d'arrondissement mais pas de département
3	chef-lieu de canton mais ni d'arrondissement, ni de département.

CT	CANTON	CT
----	--------	----

Le code canton est à 2 caractères : il est affecté à l'intérieur du département.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
81 à 99	Commune à cheval sur plusieurs cantons.
01 à 80	Numéro affecté à l'intérieur du département

Observations : Les grandes villes sont découpées en cantons.

A la suite de fusions, certaines communes peu importantes sont aussi à cheval sur plusieurs cantons.

Signification des postes

Code du Département	Département	N° de code de la R.P.	Code du département	Département	N° de code de la R.P.	Code du Département	Département	N° de code de la R.P.
01	Ain	82	33	Gironde	72	65	Hautes pyrénées	73
02	Aisne	22	34	Hérault	91	66	Pyrénées Orientales	91
03	Allier	83	35	Ille-et-Vilaine	53	67	Bas-Rhin	42
04	Alpes-de-Haute-Provence	93	36	Indre	24	68	Haut-Rhin	42
05	Hautes-Alpes	93	37	Indre-et-Loire	24	69	Rhône	82
06	Alpes-Maritimes	93	38	Isère	82	70	Haute-Saône	43
07	Ardèche	82	39	Jura	43	71	Saône-et-Loire	26
08	Ardennes	21	40	Landes	72	72	Sarthe	52
09	Ariège	73	41	Loir-et-Cher	24	73	Savoie	82
10	Aube	21	42	Loire	82	74	Haute-Savoie	82
11	Aude	91	43	Haute-Loire	83	75	Ville de Paris	11
12	Aveyron	73	44	Loire-Atlantique	52	76	Seine-Maritime	23
13	Bouches-du-Rhône	93	45	Loiret	24	77	Seine-et-Marne	11
14	Calvados	25	46	Lot	73	78	Yvelines	11
15	Cantal	83	47	Lot-et-Garonne	72	79	Deux-Sèvres	54
16	Charente	54	48	Lozère	91	80	Somme	22
17	Charente-Maritime	54	49	Maine-et-Loire	52	81	Tarn	73
18	Cher	24	50	Manche	25	82	Tarn-et-Garonne	73
19	Corrèze	74	51	Marne	21	83	Var	93
2A	Corse-du-Sud	94	52	Haute-Marne	21	84	Vaucluse	93
2B	Haute-Corse	94	53	Mayenne	52	85	Vendée	52
21	Côte-d'Or	26	54	Meurthe-et-Moselle	41	86	Vienne	54
22	Côtes-du-Nord	53						
23	Creuse	74	55	Meuse	41	87	Haute-Vienne	74
24	Dordogne	72	56	Morbihan	53	88	Vosges	41
25	Doubs	43	57	Moselle	41	89	Yonne	26
26	Drôme	82	58	Nièvre	26	90	Territoire de Belfort	43
27	Eure	23	59	Nord	31	91	Essonne	11
28	Eure-et-Loir	24	60	Oise	22	92	Hauts-de-Seine	11
29	Finistère	53	61	Orne	25	93	Seine-Saint Denis	11
30	Gard	91	62	Pas-de-Calais	31	94	Val-de-Marne	11
31	Haute-Garonne	73	63	Puy-de-Dôme	83	95	Val-d'Oise	11
32	Gers	73	64	Pyrénées-Atlantiques	72			

DIL	DECOUPAGE EN ILOTS	DIL
-----	--------------------	-----

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Pour la commune, aucune statistique au lieu de résidence n'est à fournir au niveau de l'ilot.
1	Pour la commune, il y a lieu de fournir des statistiques au lieu de résidence au niveau de l'ilot.

DQ	DECOUPAGE EN QUARTIERS	DQ
----	------------------------	----

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Commune non découpée en quartiers
1	Commune découpée en quartiers

DU	DEPARTEMENT DE L'AGGLOMERATION	DU
----	--------------------------------	----

Ce code distingue les communes appartenant à des agglomérations inter-départementales.

Il est calculé à l'aide du code "agglomération provisoire" AP.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	Correspondance avec D
00	Commune appartenant à une agglomération interdépartementale.	
01 à 95	Département de la commune qui est rurale ou qui appartient à une agglomération interdépartementale.	DU = D

IDZ	INDICATEUR DE ZPIU INTERDEPARTEMENTALE	IDZ
-----	--	-----

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	La commune n'appartient pas à une ZPIU ou elle appartient à une ZPI intradépartementale.
1	La commune appartient à une ZPIU interdépartementale.

IRPA	INDICATEUR D'AGGLOMERATION INTERREGIONALE	IRPA
------	---	------

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	La commune est rurale ou appartient à une agglomération intrarégionale
1	La commune appartient à une agglomération interrégionale

IRPZ	INDICATEUR DES ZPIU INTERREGIONALES	IRPZ
------	-------------------------------------	------

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	La commune n'appartient pas à une ZPIU ou appartient à une ZPIU intrarégionale.
1	La commune appartient à une ZPIU interrégionale

MODC

MODIFICATION COMMUNALE

MODC

Ce code précise le type de modification communale intervenu entre 1975 et 1982.

Signification des postes.

N° de code	Désignation en clair
0	Pas de modification
1	Commune ayant fait l'objet de transfert ou cession de parcelle sans fusion, avec transfert de population
2	Commune résultant d'une fusion sans cession ou transfert de parcelles depuis 1975
3	Commune résultant d'une fusion et ayant fait l'objet de transfert ou de cession de parcelles depuis 1975
4	Commune créée depuis 1975
5	Commune rétablie

NCC

NOM EN CLAIR DE LA COMMUNE

NCC

L'article est précisé par le code TNCC (type de nom en clair de la commune) et n'est pas inclus dans le nom en clair.

NØA

NUMERO D'ORDRE ALPHABETIQUE

NØA

Le numéro d'ordre alphabétique est obtenu par tri alphabétique des communes au sein de chaque département : le blanc et le tiret sont devant la lettre A au sens de l'ordre alphabétique.

Lorsqu'un nom de commune commence par le mot "SAINTE", le E de SAINTE est ignoré dans le tri.

Chaque région regroupe un ou plusieurs départements.

Signification des postes

N° de code	Région	Départements composants (voir code D)
11	Ile-de-France	75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 -
21	Champagne-Ardenne	08 - 20 - 51 - 52
22	Picardie	02 - 60 - 80
23	Haute-Normandie	27 - 76
24	Centre	18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45
25	Basse-Normandie	14 - 50 - 61
26	Bourgogne	21 - 58 - 71 - 89
31	Nord-Pas-de-Calais	59 - 62
41	Lorraine	54 - 55 - 57 - 88
42	Alsace	67 - 68
43	Franche-Comté	25 - 39 - 70 - 90
52	Pays de la Loire	44 - 49 - 53 - 72 - 85
53	Bretagne	22 - 29 - 35 - 56
54	Poitou-Charentes	16 - 17 - 79 - 86
72	Aquitaine	24 - 33 - 40 - 47 - 64
73	Midi-Pyrénées	09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82
74	Limousin	19 - 23 - 87
82	Rhône-Alpes	01 - 07 - 26 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74
83	Auvergne	03 - 15 - 43 - 63
91	Languedoc-Roussillon	11 - 30 - 34 - 48 - 66
93	Provence-Alpes-Côte d'Azur	04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84
94	Corse	2A - 2B -

Remarque : Le premier caractère du code R désigne la ZEAT (zone d'étude et d'aménagement du territoire).

TCD82

TRANCHE DE COMMUNE DETAILLEE EN 1982

TCD82

Le code TCD82 permet de classer les communes d'après la population sans doubles comptes, que les communes soient rurales ou urbaines.

Signification des postes

Communes de			Valeur du code
Moins de 50		habitants	
50	à	99	01
100	à	149	02
150	à	199	03
200	à	249	04
250	à	299	05
300	à	399	06
400	à	499	07
			08
500	à	699	"
700	à	999	11
1000	à	1499	12
1500	à	1999	13
2000	à	2499	14
2500	à	2999	15
3000	à	3999	16
4000	à	4999	17
			18
5000	à	6999	"
7000	à	9999	21
			22
10000	à	14999	"
15000	à	19999	31
20000	à	24999	32
25000	à	29999	41
30000	à	39999	42
40000	à	49999	43
			44
50000	à	69999	"
70000	à	99999	51
			52
100000	à	149999	"
150000	à	199999	61
			62
200000	à	299999	"
300000	à	499999	71
500000	à	1499999	72
1500000	habitants et plus		73
			80

Observation : Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1982.

TCD 75

TRANCHE DE COMMUNE DETAILLEE EN 1975

TCD 75

Signification des postes

Voir le code TCD 82

Observation : Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1975. Cependant on tient compte des modifications qui ont pu survenir dans les limites communales à la suite de fusions ou de cessions de parcelles.

TNCC

TYPE DE NOM EN CLAIR DE LA COMMUNE

TNCC

Ce code, à 1 caractère, permet de savoir quel article doit précéder un nom de commune, ou quelle charnière en cas de liaison.

Signification des postes

N° de code	Article	Charnière
0	Pas d'article (nom commençant par une consonne sauf H muet)	DE
1	Pas d'article (nom commençant par une voyelle ou un H muet)	D'
2	LE	DU
3	LA	DE LA
4	LES	DES
5	L'	DE L'
6	AUX	DES
7	LAS	DE LAS
8	LOS	DE LOS

TU 82

TRANCHE D'UNITE URBAINE EN 8 POSTES EN 1982

TU 82

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (commune rurale)
1	Unité urbaine de moins de 5000 habitants
2	Unité urbaine de 5000 à moins de 10 000 h.
3	Unité urbaine de 10 000 à moins de 20 000 h.
4	Unité urbaine de 20 000 à moins de 50 000 h.
5	Unité urbaine de 50 000 à moins de 100 000 h.
6	Unité urbaine de 100 000 à moins de 200 000 h.
7	Unité urbaine de 200 000 à moins de 2000 000 h.
8	Agglomération de Paris

Observation :

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1982.

TU 75

TRANCHE D'UNITE URBAINE EN 8 POSTES EN 1975

TU 75

Signification des postes

Voir le code TU 82

Observation :

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1975.

Cependant on tient compte des modifications qui ont pu survenir dans les limites communales à la suite de fusions ou de cessions de parcelles.

TUR 82	TRANCHE D'U.U. OU DE COMMUNE RURALE DETAILLE EN 1982	TUR 82
--------	--	--------

Signification des postes

Valeur de PU	N° de code	Désignation en clair	
0	01	Commune rurale de moins de 50 habitants (1)	
	02	Commune rurale de 50 à 99 habitants (1)	
	03	Commune rurale de 100 à 199 habitants (1)	
	04	Commune rurale de 200 à 499 habitants (1)	
	05	Commune rurale de 500 à 999 habitants (1)	
	06	Commune rurale de 1 000 à 1 999 habitants (1)	
	07	Commune rurale de 2 000 habitants ou plus (1)	
≠ 0	11	Communes appartenant à des unités urbaines de	moins de 2 500 habitants (2)
	12		2 500 à 2 999 habitants (2)
	13		3 000 à 3 999 habitants (2)
	14		4 000 à 4 999 habitants (2)
	21		5 000 à 6 999 habitants (2)
	22		7 000 à 9 999 habitants (2)
	31		10 000 à 14 999 habitants (2)
	32		15 000 à 19 999 habitants (2)
	41		20 000 à 24 999 habitants (2)
	42		25 000 à 29 999 habitants (2)
	43		30 000 à 39 999 habitants (2)
	44		40 000 à 49 999 habitants (2)
	51		50 000 à 69 999 habitants (2)
	52		70 000 à 99 999 habitants (2)
	61		100 000 à 149 999 habitants (2)
	62		150 000 à 199 999 habitants (2)
71	200 000 à 299 999 habitants (2)		
72	300 000 à 499 999 habitants (2)		
73	500 000 à 1 499 999 habitants (2)		
80	1 500 000 habitants et plus (2)		

Observations :

- (1) Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes de 1982 (PSDC 82)
- (2) Le nombre d'habitants pris en considération est la population de l'unité urbaine (PU).

TUR 75

TRANCHE D'U.U. OU DE COMMUNE RURALE DETAILLEE EN 1975

TUR 75

Signification des postes

Les postes sont les mêmes que pour le code TUR 82.

Observation :

Le nombre d'habitants pris en considération est la population

- sans doubles comptes de la commune rurale de 1975 pour les postes 01 à 07
- de l'unité urbaine en 1975 pour les autres postes

Cependant on tient compte des modifications qui auraient pu intervenir par suite de fusions ou cessions de parcelles.

TZPIU 82

TRANCHE DE ZPIU EN 1982

TZPIU 82

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	Sans objet (commune hors ZPIU)
1	ZPIU de moins de 5 000 habitants
2	ZPIU de 5 000 à moins de 10 000 habitants
3	ZPIU de 10 000 à moins de 20 000 habitants
4	ZPIU de 20 000 à moins de 50 000 habitants
5	ZPIU de 50 000 à moins de 100 000 habitants
6	ZPIU de 100 000 à moins de 200 000 habitants
7	ZPIU de 200 000 à moins de 2 000 000 habitants
8	ZPIU de PARIS

Observation :

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes en 1982.

TZPIU 75

TRANCHE DE ZPIU EN 1975

ZPIU 75

Signification des postes

Elle est la même que celle du code TZPIU 82.

Observation :

Le nombre d'habitants pris en considération est la population sans doubles comptes, en 1975 de la ZPIU telle qu'elle était délimitée en 1975 (aux modifications territoriales de communes près).

U 82

UNITE URBAINE EN 1982

U 82

C'est un code à 2 caractères qui sert à identifier les unités urbaines.

Le code TU 82-U à 3 caractères obtenu par adjonction du code TU 82 au code U 82 est le numéro d'unité urbaine qui permet d'identifier les unités urbaines dans un département.

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
00	Commune rurale
01 à 49	Commune appartenant à une unité urbaine intradépartementale La numérotation est effectuée au sein du département et de la tranche d'unité urbaine (TU 82) suivant l'ordre croissant de la population sans doubles comptes.
51 à 99	Commune appartenant à une agglomération interdépartementale La numérotation est effectuée à l'intérieur de la tranche d'unité urbaine (TU 82) suivant l'ordre croissant de la population sans doubles comptes.

U 75

NUMERO D'UNITE URBAINE EN 1975

U 75

Signification des postes

Elle est la même que celle du code U 82

VISØ	IDENTIFICATEUR DES VILLES ISOLEES	VISØ
------	-----------------------------------	------

Ce code permet de distinguer les unités urbaines constituées d'une seule commune, dites "villes isolées".

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair
0	La commune est rurale
1	La commune est une ville isolée
2	La commune appartient à une agglomération multicommunale.

VN	INDICATEUR DE VILLE NOUVELLE	VN
----	------------------------------	----

9 "villes nouvelles" ont été définies. Elles s'étendent sur le territoire de plusieurs communes, certaines de ces communes n'étant que partiellement incluses dans ces "villes nouvelles".

Signification des postes

N° de code	Désignation en clair	
0	Commune hors "ville nouvelle"	
1	Commune appartenant en totalité ou en partie à la ville nouvelle...	de Marne-la-Vallée Val Maubué
2		de Saint-Quentin-en-Yvelines
3		de l'Isle-d'Abeau
4		du Nord-Ouest-de-l'Etang de Berre
5		de Cergy-Pontoise
6		de Sénart-Villeneuve
7		de Grand-Melun
8		d'Evry
9		de Rougeau-Sénart

2 - QUANTITES : DONNEES DE POPULATION CALCULEES ET LEUR MODE DE CALCUL

H 82	NOMBRE DE BULLETINS N° 2 BIS B REINTEGRES	H 82
------	---	------

H 82 est le nombre de bulletins n° 2 bis B réintégré de la commune

H1 82	NOMBRE DE BULLETINS N° 2 BIS B NON REINTEGRES	H1 82
-------	---	-------

Procédure de calcul : La donnée h du district 9999 constitue la donnée H1 82 (H' de la population légale)

I 82	POPULATION DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 1982	I 82
------	---	------

Cette donnée est la population des résidences principales y compris les bulletins n° 2 bis B non réintégré en 1982.

I 75	POPULATION DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 1975	I 75
------	---	------

Cette donnée fournit la population des résidences principales y compris les bulletins n° 2 bis B non réintégré en 1975.

Procédure de calcul : (1)

I 75 est calculée à partir de données de la BDCØM 75 : $I 75 = I 75 + H175$
avec I75 en position 346 et H175 en position 302 (dans la BDCØM 75)

I 68	POPULATION DES RESIDENCES PRINCIPALES EN 1968	I 68
------	---	------

Cette donnée fournit la population des résidences principales, y compris les bulletins n° 2 bis B non réintégré, en 1968.

Procédure de calcul : (1)

I68 est calculée à partir de données de la BDCØM75 : $I68 = H68 + G168$
avec H68 en position 218 et G 168 en position 234 dans la BDCØM75.

PAC

POPULATION AGGLOMEREES AU CHEF-LIEU OU DANS
UNE AGGLOMERATION SECONDAIRE

PAC

Cette quantité permet de distinguer les villes isolées lorsqu'une agglomération secondaire comporte 2 000 habitants ou plus.

Mode de calcul

. Si $R\ 82^* < 2000$ et s'il existe une agglomération secondaire de 2000 habitants ou plus, on a :

$$PAC = 2\ 000$$

. Dans tous les autres cas,

$$PAC = R\ 82^*$$

* Voir ces codes.

PSDC82

POPULATION SANS DOUBLES COMPTES EN 1982

PSDC82

La population sans doubles comptes est obtenue en ajoutant, à la population municipale, la population comptée à part (Y82) et en retranchant les doubles comptes (SDF + W82)

Procédure de calcul :

PSDC82 est calculée à partir d'autres données du RP82 :

$$PSDC82 = Q82 + Y82 - W82 - SDF$$

PT82

POPULATION LEGALE TOTALE EN 1982

PT82

La population légale totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

Procédure de calcul :

PT82 est obtenue à partir de données issues du RP 82 : $PT82 = Q82 + Y82$

PT 68	POPULATION LEGALE TOTALE EN 1968	PT68
-------	----------------------------------	------

Cette donnée fournit la population légale en 68, y compris les bulletins n° 2 bis B reçus non réintégrés.

Procédure de calcul : (1)

PT68 = QY68 + Q168 (avec QY68 en position 230 et G168 en position 234 dans la BDCØM 75).

PU	POPULATION DE L'UNITE URBAINE	PU
----	-------------------------------	----

La quantité PU fournit la population sans doubles comptes de l'unité urbaine à laquelle appartient la commune.

Si la commune est rurale (TU82 = 0), alors PU = 0.

PZPIU	POPULATION DE LA ZPIU	PZPIU
-------	-----------------------	-------

La quantité PZPIU fournit la population sans doubles comptes de la ZPIU à laquelle appartient la commune ; si la commune n'appartient pas à une ZPIU, la quantité PZPIU est à zéro.

P82	NOMBRE TOTAL DE LOGEMENTS D'HABITATION EN 1982	P82
-----	--	-----

Cette donnée est la somme des résidences principales, des logements vacants et des résidences secondaires en 1982.

Procédure de calcul :

P82 = B82 + C82 + D82 (P82 est calculée à partir de données issues du RP 82)

S82	POPULATION EPARSE EN 1982	S82
-----	---------------------------	-----

La population éparse est la population municipale totale non agglomérée au chef-lieu.

Procédure de calcul :

S82 est calculée à partir d'autres données du RP 82 : $S82 = Q82 - R82$

SU	SUPERFICIE	SU
----	------------	----

La superficie de chaque commune est donnée en km².

La superficie est donnée par le code SU de la BDCØM75 (en position 386) que l'on met à jour éventuellement si des modifications communales ont affecté la superficie de la commune.

Y82	POPULATION COMPTEE A PART TOTALE EN 1982	Y82
-----	--	-----

Cette donnée fournit la population comptée à part totale en 82, y compris les personnes sans domicile fixe.

Procédure de calcul :

Y82 est calculée à partir de la donnée y du modèle 6 et de la donnée SDF82 issue du RP82.

$Y82 = (\text{somme, sur tous les districts de la commune, de la donnée y}) + SDF 82$

Q82

POPULATION MUNICIPALE TOTALE EN 1982

Q82

La population municipale est la somme de la population des résidences principales, de la population des habitations mobiles et de la population des ménages collectifs.

Procédure de calcul :

Q82 est calculée à partir de données issues du RP82 : $Q82 = I82 + K82 + M82$

Remarque : on a, par ailleurs, $Q82 = R82 + S82$

Q68

POPULATION MUNICIPALE TOTALE EN 1968

Q68

Cette donnée fournit la population municipale en 1968, y compris les bulletins n° 2bis B non réintégrés.

Procédure de calcul : (1)

Q68 est calculée à partir de données de la BDCØM75 : $Q68 = Q68 + G168$ avec Q68 en position 218 et G168 en position 234 dans la BDCØM75

(1) Remarque : En cas de modification territoriale, les calculs sont effectués, après mise à jour, au découpage 1982.

R82

POPULATION AGGLOMEREES AU CHEF-LIEU EN 1982

R82

Cette donnée fournit la population des résidences principales et des ménages collectifs des districts agglomérés au chef-lieu, y compris les bulletins n° 2 bis B non réintégrés.

Procédure de calcul :

R82 est calculée à partir de données saisies sur le modèle 6 (du RP 82)

$R82 \begin{cases} = \text{somme sur tous les districts tels que } AG = 1, \text{ de } (i + m) + H182 \\ = 0 \text{ sinon} \end{cases}$

Si ce nombre est ≥ 50 hbts